

Appel à Projet "EMERGENCE" 2012

Le Labex NanoSaclay a été sélectionné par l'ANR sur la base d'un projet qui prévoit les actions suivantes:

- Soutien sur 4 ans aux "projets phares"
 - Nanoélectronique quantique et de spin
 - Nano-médicaments pour traiter les maladies sévères
 - Nano-photonique: nano-objets pour le contrôle de l'énergie
- Soutien à la formation en nanosciences et aux plateformes technologiques
- Soutien à l'innovation et la valorisation
- Soutien à l'émergence de nouveaux projets phares

Les deux dernières actions feront l'objet d'un appel à projet en 2012.

L'AAP Emergence, qui couvre l'ensemble des nanosciences, vise à soutenir des idées qui ne sont pas abordées dans les projets phares financés par ailleurs et qui constituent le vivier de futurs projets d'envergure. Il s'agit donc de soutiens limités dans leur montant et leur durée. Le montant total attribué sur l'AAP 2012 sera de 200k€.

Calendrier:

- 9 janvier 2012: ouverture de l'AAP Emergence
- 29 janvier 2012**: Clôture de l'AAP Emergence
- 30 janvier au 15 février 2012: Expertise des propositions
- 16 février 2012: Réunion du CoPil
- 1er mars 2012: publication des résultats

Pré-enregistrement: Tout porteur désireux de proposer un projet à cet AAP **DOIT** fournir une "lettre d'intention" par l'intermédiaire du site Web du Labex à l'adresse :

http://nanosaclay.fr/appel_projets/emergences/2012/intentions/index.php.

AVANT le 31 décembre 2011. Il recevra un accusé de réception par retour

Seuls les porteurs ayant été personnellement avertis par mail de l'acceptation de leur intention peuvent déposer un projet.

Forme: voir modèle téléchargeable sur le site web :

http://nanosaclay.extra.cea.fr/appel_projets/emergences/2012/projets/ProjetEmergence.doc

Le dossier rempli (typiquement 5 pages) doit être transmis au Labex via la page d'interface WEB : http://nanosaclay.fr/appel_projets/emergences/2012/projets/index.php

Règles de dépenses

Allocations post-doctorales :

- La durée maximale des allocations post-doctorales est de 18 mois.
- Sont éligibles aux allocations post-doctorales les titulaires d'un doctorat, candidats à un premier contrat de recherche post-doctoral en France après la soutenance de la thèse.
- Le laboratoire d'accueil doit être différent de celui où le candidat a réalisé son doctorat.
- Les allocations postdoctorales sont de 4150 euros mensuels (bruts chargés)

Petit et moyen équipement

- Sont éligibles les équipements ou ensemble d'équipements dont le montant total est inférieur à 50 000 euros.

Engagement des équipes

Les équipes lauréates d'un projet Emergence du Labex NanoSaclay, s'engagent

- A transmettre le contrat de travail du candidat au service administratif de NanoSaclay, et prévenir en cas de tout changement ou modification de contrat.
- A transmettre le ou les état(s) d'avancement et le bilan d'activité du projet à la demande du service administratif de NanoSaclay, en respectant les délais indiqués et le format du document (.doc). Suivant la durée du projet, 1 à 2 états d'avancement ainsi qu'un bilan final du projet sont demandés. Les états d'avancement et le bilan sont à renseigner suivant un formulaire précis qui vous sera adressé, pour chaque étape.
- A afficher, dans le cadre d'une publication écrite (article, proceedings...) le texte de remerciements suivant : *"This work has been supported by the Laboratoire d'Excellence NanoSaclay"*
- A afficher, dans le cadre d'une communication orale (conférence, séminaire, workshop, école...) le logo de NanoSaclay.

Fait le, /..../.....

À

Signature du demandeur

.....

Signature du directeur du laboratoire porteur